

M. Christian Ouellette
Préfet MRC Roussillon
260, rue Saint-Pierre, bureau 200
Saint-Constant (Québec) J5A 2A5

Longueuil, le 21 novembre 2020

Objet : Lettre dans le cadre de la consultation publique sur le projet de règlement 215

Monsieur,

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) juge indispensable que la protection de l'environnement soit l'un des piliers majeurs du projet de règlement 215 de la MRC de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement pour la protection du Boisé Châteauguay-Léry. Toutefois, le projet de règlement 215 suscite beaucoup de questionnement et d'inquiétude.

Écosystème d'intérêt écologique: Le Boisé Châteauguay-Léry constitue une des assises de la Trame verte et bleue du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ce sont 114 ha des 900 ha du boisé qui sont reconnus comme étant un écosystème forestier exceptionnel (EFE). On y retrouve également une très riche biodiversité avec au moins 5 espèces fauniques et 23 espèces floristiques à statut précaire dont une importante population d'aubépine ergot-de-coq qui est menacée de disparition.

Couvert forestier: Pour assurer le maintien des populations animales et végétales ainsi qu'assurer la viabilité à long terme des écosystèmes forestiers, un seuil minimal de 30% de couvert forestier est recommandé par plusieurs études scientifiques. Toutefois, la MRC de Roussillon est déjà bien en deçà de ce seuil critique avec seulement 10,3% de couvert forestier<sup>1</sup>. Poursuivre le lotissement résidentiel du territoire en zone boisée mettra donc à rude épreuve la biodiversité.

Connectivité écologique : La perte de milieux naturels ainsi que l'ajout croissant d'infrastructures anthropiques ont entraîné une fragmentation importante des habitats. Les

http://observatoire.cmm.qc.ca/observatoire-grand-montreal/outils-statistiques-interactifs/grand-montreal-en-statistiques/?t=3&st=69&i=981&p=2019&e=16

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Communauté métropolitaine de Montréal. (2019). Part relative du couvert forestier par rapport à la superficie terrestre totale. Récupéré le 20 novembre 2020 de

fragments restants sont alors d'une importance cruciale pour la connectivité écologique et pour permettre le déplacement des espèces végétales et animales. C'est encore plus vrai dans un contexte d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques lorsque le mouvement des espèces doit être facilité afin d'assurer la résilience de notre biodiversité.

Changements climatiques: Outre son rôle indispensable de corridor écologique, le Boisé Châteauguay-Léry est également un milieu qui atténue les risques et les impacts des inondations et des sécheresses dans un contexte où les scientifiques prévoient une hausse marquée de ces événements météorologiques extrêmes en Montérégie et dans la MRC de Roussillon. Le Boisé Châteauguay-Léry est aussi un moyen efficace de réduire les effets des îlots de chaleur sur les milieux de vie des citoyens de la MRC. C'est un îlot de fraîcheur qui séquestre du carbone et améliore la qualité de l'air.

Services écologiques: Cet écosystème fournit plusieurs autres services écologiques dont des bénéfices socioculturels en donnant accès à de nombreuses activités de plein air et récréotouristiques. Ainsi, le Boisé Châteauguay-Léry permet de réduire le déficit nature de nos générations actuelles et futures. Bien document, le déficit de nature chez les jeunes peut entraîner des conséquences sur leur développement moteur, social et psychologique. Protéger ces milieux c'est donc offrir une qualité de vie à vos citoyennes et citoyens. Depuis le début de la pandémie de Covid-19, l'impact positif de l'accès à la nature sur la santé mentale et physique a d'ailleurs été bien documenté par de nombreux avis scientifiques.

Acceptabilité sociale : Le projet de règlement se doit également de tenir compte de l'acceptabilité sociale de la communauté. En effet, plusieurs groupes environnementaux revendiquent la conservation intégrale du Boisé Châteauguay-Léry pour les différents éléments mentionnés précédemment. De nombreux citoyens et citoyennes démontrent aussi un fort sentiment d'appartenance et d'attachement envers le boisé qui définit et caractérise le paysage des municipalités de Léry et de Châteauguay.

Le règlement: Le règlement 215 prévoit à l'article 3 la création d'une affection Conservation-Viable ou territoires d'intérêt écologique ayant pour objectif de permettre un développement résidentiel de faible densité à impact écologique réduit s'harmonisant à la protection des milieux naturels. Deux approches sont envisagées dans le cadre de ces développements résidentiels, soit l'approche de développement résidentiel type villégiature ou par grappe.

Selon des recherches scientifiques<sup>2</sup>, ces deux approches ont des effets immédiats sur la biodiversité locale en augmentant entre autres la présence d'espèces non indigènes. L'effet de bordure, qui correspond aux perturbations générées par les zones urbanisées sur les espaces protégés à proximité immédiate, n'est absolument pas négligeable. Les parcelles boisées maintenues au sein des secteurs bâtis et entre ces secteurs seront grandement

-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lenth, B. A., Knight, R. L., & Gilgert, W. C. (2006). Conservation value of clustered housing developments. Conservation biology, 20(5), 1445-1456.

impactées. Or, étant donné le caractère exceptionnel du Boisé Châteauguay-Léry, il nous apparaît primordial d'encadrer davantage le développement de ce secteur en s'appuyant sur des bases scientifiques dans un objectif premier d'assurer la protection de la biodiversité et la résilience des milieux naturels. Ceci passe par l'identification de noyaux de conservation, de corridors écologiques prioritaires et de zones tampon adéquates qui seront soustraits à toutes possibilités de développement. Ceci étant dans la perspective d'établir un ratio minimal entre la conservation à perpétuité et le développement durable du secteur.

Outre l'identification de zones de conservation, le règlement devrait prévoir que tout projet de développement démontre qu'il ne porte pas atteinte à la capacité de support du milieu, et ce, en tenant compte des impacts cumulatifs de l'ensemble des pressions exercées sur le Boisé Châteauguay-Léry.

En espérant que les éléments exprimés dans cette lettre puissent alimenter votre réflexion et permettre une meilleure protection de cet écosystème exceptionnel.

Veuillez agréer, M. Ouellette, mes plus sincères salutations.

Andréanne Paris.

(Indiany fais

Directrice générale du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) est un organisme à but non lucratif, créé en 1989, dans le but de répondre à un besoin de concertation régionale en environnement et développement durable dans la région.





